



COMMUNE DE DENENS

Élection complémentaire à la Municipalité du 24 mars 2025 (1er tour)

Procès-verbal communal

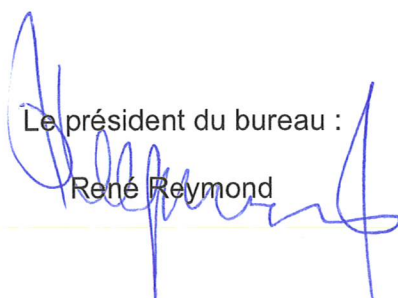
Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste No1, comprenant le nom de Noémie Hatet a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme à la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et à son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à pourvoir,

PROCLAME

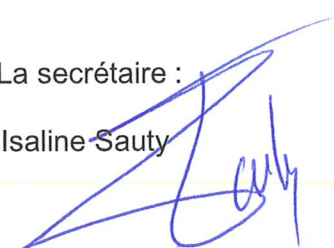
Madame Noémie HATET, née le 17.08.1981, originaire de Denens, domiciliée au chemin du Jura 37, 1135 Denens, **élu(e) tacitement Conseillère municipale** pour la fin de la législature 2021-2026.

Par application de l'art. 41 al. 2 LEDP, cette élection tacite entraîne la caducité de l'arrêté de convocation du 25 novembre 2024.

Le président du bureau :

René Reymond

Pour le Bureau électoral



La secrétaire :

Isaline Sauty

Toute contestation relative à la préparation, au déroulement ou au résultat de cette élection doit être adressée au préfet dans les trois jours :

- dès la date à laquelle le motif de contestation a été découvert ou aurait pu l'être en prêtant l'attention commandée par les circonstances ;
- dès la publication du résultat du scrutin visé ou la notification de l'acte mis en cause dans les autres cas.